

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs} NIVERLET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 20 — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 5

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous savons aujourd'hui que le fils de Fuad-Pacha a rapporté à Paris la ratification accordée par le sultan à la récente convention conclue pour réorganiser les Principautés danubiennes. On nous apprend, en outre, que l'affaire du Monténégro ne présente plus que des difficultés secondaires, dont la solution pacifique sera certainement trouvée. Restent les réparations à obtenir à Djeddah et l'apaisement des esprits à réaliser dans le Liban et certaines localités de la Syrie. Sur ce dernier point surtout il reste beaucoup à faire; mais, grâce au bon accord de la France et de l'Angleterre, les choses ne tarderont pas à être mises en bon chemin. — Havas.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du trésor public est fixé à deux et demi pour cent pour les bons de trois à cinq mois; à trois pour cent pour les bons de six mois à un an. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 22 septembre. — Le programme du cabinet se résume dans la constitution en vigueur, le désamortissement civil, des négociations avec la cour de Rome relativement au désamortissement des biens de l'Eglise, et les lois du jury et de la presse. — Havas.

EXTRÉMEUR.

CHINE. — Le Times a reçu d'un officier qui est de service à Canton la lettre suivante : « Tout le monde se demande : combien de temps encore durera cet état de chose et jusqu'à quand nos troupes seront-elles à peu près décimées par la maladie et l'assassinat ? Dans l'espace des cinq derniers jours, nous avons compté vingt-trois malheureuses victimes de la perfidie et de la lâcheté de notre sauvage et indigne ennemi. Deux hommes,

un Européen et son domestique ont été enlevés dans les faubourgs de l'Ouest, et il va sans dire qu'on ne les a pas revus. Le lendemain matin, je l'ai moi-même échappé belle. Je commandais un détachement de travailleurs pris dans le train; ils mettaient à bas des maisons d'où quelques nuits auparavant l'ennemi, profitant de l'abri qui lui était offert, jetait des fusées parmi les hommes qui gardaient le débarcadère. J'avais ordonné au détachement d'abattre les maisons, et on avait placé des sentinelles et une petite garde de cipayes, faisant face des deux côtés. Le 65^e régiment avait été posté en tête de la rue très-près de nos travailleurs. Mes hommes d'ordonnance, qui sont Européens, agissaient sous mes ordres et veillaient à ce que les travailleurs fissent bien leur besogne.

» Tout-à-coup et sans aucune cause apparente, les travailleurs chinois qui étaient à droite jetèrent à terre leurs longs bambous avec lesquels ils abattaient les murs de briques et se sauvèrent. Ils furent tout aussitôt divisés du détachement qui était à gauche (les Européens d'ordonnance); ils n'avaient, soit dit en passant, que leurs sabres, et la garde indigène se mit aussitôt de la partie. Si grande était leur épouvante, que rien ne pouvait les contenir, et ce ne fut qu'à force de mots injurieux que je réussis à en arrêter trois, juste au moment où ils se précipitaient dans le canal. Je me mis alors à chercher la cause de tout cet émoi, quand j'aperçus un Européen blessé qui était conduit par son camarade qui l'étendit à terre et, voyant que tous les autres étaient partis, le laissa là. Le pauvre blessé semblait livré au plus violent désespoir, et le suppliait de ne pas l'abandonner. P... et moi nous allâmes lui donner des secours, mais l'autre homme revint immédiatement et l'emmena.

» Nous regardâmes en haut de la rue et vîmes quelques Chinois armés de mousquets à mèches et de couteaux qui se glissaient dans la rue, s'imaginant que le blessé avait été abandonné et s'apprêtaient à lui couper la tête, suivant l'usage, pour avoir la récompense; mais dès que ces infâmes nous virent tourner le coin de la rue, ils se jetèrent à droite et détalèrent aussi promptement qu'ils pu-

rent. Il ne pouvait être question de les poursuivre à travers leurs labyrinthes de rues et ruelles avec des cipayes épouvantés. Nous nous contentâmes donc de garder la rue pour empêcher qu'ils ne s'échappassent, jusqu'à ce qu'il arrivât une forte garde. Cependant l'autre rive du canal était bordée d'hommes qui ouvrirent sur la rive opposée, où nous étions, un feu extrêmement vif.

Les recherches que nous fîmes ensuite n'eurent pas de succès, mais dans l'après-midi, nous brûlâmes de fond en comble une partie considérable des faubourgs dans le voisinage de l'attaque, et dans la rue même où nous passâmes se trouvaient trois fosses fraîchement ouvertes pour recevoir, j'imagine, nos cadavres décapités. Un Européen fut tué et trois furent blessés, ainsi que deux cipayes.

» L'autre jour, quatre Français ont été pris dans une embûche dans les faubourgs, et il a été tiré sur eux au moment où ils rebourraient chemin. L'un d'eux resta en arrière. On trouva son corps dans une fosse, avec la tête de moins, et trois autres fosses préparées pour ses camarades. Il y a quelques jours, dans la matinée, il a été tiré sur une patrouille de police composée de quatorze hommes. Neuf ont été tués; la nuit dernière, une autre patrouille a essuyé le feu de l'ennemi. Il y a eu un homme de tué et quatre de blessés. Dans chacune de ces circonstances, les assassins se sont échappés. Un de nos Européens d'ordonnance a été tué avant-hier, en se rendant au quartier-général, et l'on a trouvé au fond d'un puits son cadavre horriblement haché, ayant la tête et un bras coupés. — Voilà, cependant, l'espèce de guerre misérable où nous sommes engagés; voilà cette infâme tactique à laquelle pour nous combattre ont recours ces hommes abominables.

SYRIE. — On écrit de Beyrouth, le 14 septembre : « Notre rade est visitée depuis quelque temps par des navires de guerre français, anglais, sardes et ottomans; les uns sont stationnaires et les autres se promènent le long de la côte de Syrie, pour veiller à l'ordre et à la tranquillité. Leur présence fait une profonde sensation dans toute la population, de manière que les conspirateurs, excités par les scè-

FEUILLETON

LA GAZETTE DE LA MÈCHE.

SIMPLE CAUSERIE.

(Suite.)

» A bord de la *Sémillante*, tout comme ici, vois-tu, on bavardait à la mèche : — Devine, devinaille ce qu'il y a dans la boutique au père Ramassis-Ramassat ? — Je gage que c'est un lingot d'or fin qu'il aura piqué en cherchant ses cailloux ! dit un Provençal. — Bah ! c'est quelque gris-gris du pays nègre, un secret pour guérir toutes les maladies ! répond un Breton de Lanilis. Faut dire que, pour lors, nous étions au bas de la côte de Guinée.

» — Tiens ! tiens ! une supposition ! fit Thomas Coquille, un farceur fini, le père Ramassis-Ramassat a ramassé des dents d'éléphant, voilà pourquoi ça semblait si lourd.

» Nous dégoisons de même, et chacun y mettait sa finesse, de manière qu'il y en avait qui disaient : « Il a trouvé la graine qui fait pousser l'or et l'argent comme champignons en pièces de six francs. » Et on riait, mais Flageolet était dans son coin qui ne riait pas, vu que son maître avait commencé par le ficher à la porte, et s'était enfermé en dedans à double tour.

» Le lendemain matin, avant d'embarquer dans le canot pour descendre à terre, le père Ramassis appelle Flageolet.

» — Mousse, dit-il, tu feras mon lit, et après tu fermes ma porte à clef; défie-toi surtout de rien ouvrir, ne touche à rien; je le défends expressément.

» — Soyez tranquille, Monsieur, répondit mon Flageolet.

» Mais le fahi gars n'a pas plus tôt arrangé la couchette, qu'il commence à fouiller partout, afin de trouver ce que le père Ramassat portait la veille dans son bahut de ferblanc, puisque à la coutume il était retourné à la chasse avec sa mécanique sur le dos, vide comme de juste et de raison.

» Commence par ouvrir les tiroirs de la commode; là, il y avait, parmi les effets du bonhomme, des cailloux, des oiseaux empaillés, des boîtes à papillons; Flageolet cherche ailleurs. Dans le bureau, pas davantage : des paperasses, des écritures, des houquins avec des fleurs à la serre dedans. Voici qu'à la fin mon curieux de mousse vient à penser à un gros baril qui était accoré dans un trou noir entre la cloison et la couchette. Il le débâta au milieu de la cabane; ça pesait ! Il y avait sur le couvercle un tas de cailloux, et d'habitude le baril était ouvert.

» — Voilà la chose, se dit Flageolet; je vais bien voir qui est-ce qui a tort ou raison; si c'est Thomas Coquille

ou Madurec, ou n'importe lequel.

» Le bonhomme Ramassat avait fait des amarrages, Flageolet regarde soigneusement pour les refaire de même après, ôte les cailloux, démarre tout, — ne restait plus que le couvercle.

Madurec le conteur n'aurait pas été digne de sa réputation de feuilletonniste de la *Gazette de la Mèche*, s'il n'eût ici suspendu son récit pendant quelques instants. L'intérêt était excité; il alla boire une corne d'eau et ralluma sa pipe pendant que les assistants se perdaient en conjectures; mais dès qu'il eut fait signe de la main, les plus bavards se turent, et d'un ton goguenard il poursuivit ainsi :

« — Flageolet le lèvera, Flageolet ne le lèvera pas ! » voilà ce que vous commencez à dire.... Tiens, Binou, tu fais la mine et tu penses comme ça : « Puisqu'il avait défait la ficelle et ôté les cailloux, bien sûr qu'il ôta le couvercle, » qui était fait, soit dit par occasion, en forme de tape avec des petits trous dedans, en manière d'une écumoire et d'un petit tamis. — Eh bien, non ! il ne l'ôta pas !... Il ne l'ôta pas ! par la raison que le couvercle s'ôta tout seul.

» En même temps voici qu'un gros serpent qui était logé dans le baril se mâta tout de bout sur sa queue, en sifflant comme le sifflet d'un maître d'équipage.

» Ah ! Flageolet ! Flageolet ! qu'as-tu fait là ? De la jolie besogne ; et que dira le père Ramassis-Ramassat ? Il t'en

nes affreuses de Djaddah, se sont calmés et chacun s'est occupé de ses affaires.

» Le patriarche des Grecs catholiques à Damas, qui a publié le calendrier grégorien, en engageant sa nation, en Syrie et en Egypte, à l'adopter, vient de donner sa démission en allant se réfugier dans un des couvents du mont Liban pour y finir ses jours comme simple religieux.

» Le tribunal correctionnel de Jaffa a été appelé à Beyrouth pour juger de nouveau, et en présence du gouverneur-général, les crimes qui se sont commis dans les jardins de Jaffa contre deux familles prussienne et américaine, il y a un an environ; jusqu'à présent les criminels n'ont pas été reconnus.

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

L'Empereur est toujours à Biarritz, où le climat et le repos lui font un grand bien. On persiste à croire que Sa Majesté retardera son retour à Paris, jusqu'à la fin du mois.

Samedi, à 6 heures du soir, nous dit le *Messenger de Bayonne*, l'Empereur en descendant du train spécial qui l'amenait de Sabres, monta dans une légère voiture à deux chevaux, qu'il conduisait lui-même, ayant près de lui S. Exc. le ministre d'Etat, M. Fould. En entrant sur le pont de l'Adour, où le génie militaire a placé deux malencontreux et étroits ponts-levis, la voiture reçut un choc assez violent, qui brisa un des ressorts de derrière. Le valet de pied, assis derrière la voiture, se précipita à la tête des chevaux, que l'Empereur avait déjà arrêtés; M. Fould descendit alors, et plusieurs minutes après, Sa Majesté, calme et souriante, descendit à son tour. La foule, craignant un accident, se précipita autour de la voiture, que l'Empereur examina pendant assez longtemps, et dont il fit le tour. Contenus par le respect à quelque distance, et toutes la tête découverte, les quelques centaines de personnes qui entouraient Sa Majesté la contemplaient avec bonheur, heureuses de voir son calme et sa tranquillité, alors qu'il se voyait entouré par un peuple qui l'aime autant qu'il le respecte. — Bientôt après, l'Empereur, saluant la foule, monta dans une des voitures qui suivaient la sienne, et partit au milieu des acclamations.

Un accident, qui rappelle la fin tragique du duc d'Orléans, a eu lieu hier à cinq heures du soir, avenue des Champs-Élysées, à la hauteur du Rond-Point.

Le prince Ghika, à la veille, comme on le sait, d'être élu hospodar de Valachie, rentrait à Paris dans une voiture attelée de deux chevaux, conduite par son domestique, sujet valaque. Tout-à-coup, les chevaux s'emportent, le cocher se consume en vains efforts; le prince, qui comprend le danger, se lève, s'incline sur son cocher pour l'aider à retenir les chevaux... Incident fatal! les guides se rompent: un violent choc se produit, le prince perd l'équilibre et tombe la tête sur le pavé; il est mortellement blessé.

La voiture continue sa marche; le cocher tombe du siège et les chevaux ne sont arrêtés qu'à une certaine distance, au milieu d'une population tout en émoi. Le prince, porté chez un pharmacien, puis

chez lui, expira à huit heures du soir, sans avoir recouvré l'usage de ses sens.

D'après le rapport médico-légal du docteur Favrot et le procès-verbal de M. Bellanger, commissaire de police, la mort est le résultat d'une fracture de la base du crâne, compliquée d'épanchement au cerveau.

La situation du cocher, quoique blessé, ne présente pas de danger sérieux.

Le *Moniteur vinicole* a publié, avec tous les détails que l'importance de la question comporte, les conseils et prescriptions relatifs au meilleur traitement de la vendange, alors qu'elle est à la cuve. Nous croyons servir les intérêts de nos lecteurs, à cette époque surtout, en leur communiquant le procédé suivant, dont nous les engageons à faire l'expérience. Du reste, nous concluons toujours à la clôture la plus complète possible des cuves.

Après avoir cueilli le raisin, lorsque la rosée a été dissipée, égrappé, foulé et jeté la vendange dans la cuve, que l'on ne remplira pas entièrement, on place sur l'ouverture de ce vaisseau deux planches ou deux barres destinées à supporter une toile grossière, assez grande pour couvrir entièrement la cuve. Ensuite, on établit sur cette toile un lit de paille ou de chaume de 20 à 30 centimètres d'épaisseur, de manière à former une sorte de toiture qui couvre l'ouverture de la cuve et déborde le premier cercle de ce vaisseau.

Par ce procédé, qui n'exige aucune dépense, on garantit la vendange du contact de l'air, et on retient dans la cuve les vapeurs aromatiques et spiritueuses provenant de la fermentation du moût, ce qui conserve tous les principes vineux et donne une augmentation considérable dans la quantité du vin.

Après quinze à vingt jours de fermentation, le vin, au sortir de la cuve, a plus de couleur, de spirituosité et de bouquet, et est aussi plus clair que lorsqu'on a fabriqué le vin dans des cuves découvertes. Enfin, par le même procédé, les demi-vins sont également meilleurs sous tous les rapports.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

Etablissements de bienfaisance. — Hospices. — Aliénation d'immeubles. — M. le préfet a mis sous les yeux du Conseil une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur relative aux biens immeubles appartenant aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, qui lui a été adressée avec invitation de la communiquer aux conseils généraux.

Un membre du Conseil, par suite de cette communication, fait le rapport suivant au nom de la quatrième commission:

« Messieurs,

Il y a quelques mois, une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, relative à la vente des biens immeubles appartenant aux établissements de bienfaisance, a agité l'opinion publique et ému profon-

dément le pays. Pendant que quelques publicistes, dépassant de beaucoup la portée des paroles ministérielles, applaudissaient aux mesures prescrites comme à un premier pas vers l'aliénation de tous les immenses des départements, des communes, des corps religieux, et au commencement de l'intervention de l'Etat dans l'organisation de la distribution de la propriété, l'immense majorité du pays s'effrayait d'une pareille interprétation et de semblables espérances.

Les hommes les moins disposés à l'opposition, et qui n'apportaient dans l'examen de la circulaire que la préoccupation des intérêts des pauvres, croyaient y découvrir une accusation imméritée contre le dévouement, le zèle, l'intelligence des commissions charitables et une menace à leur indépendance; puis, jugeant le système exposé, c'est-à-dire le changement des immeubles en rentes, par ses conséquences, comparant dans le passé la différence des produits de ces deux natures de propriété, la solidité, l'accroissement toujours progressif du revenu des terres, la diminution, souvent la suspension, quelquefois même la suppression de celui des rentes, ils s'inquiétaient de cette préférence exclusive donnée à ce qui leur semblait le plus mobile et le moins profitable, de cette tendance à sacrifier à une amélioration apparente et temporaire, un progrès certain et durable, et l'avantage éphémère de secourir momentanément quelques pauvres de plus, ne leur paraissait pas une compensation suffisante au danger d'exposer le patrimoine séculaire de la bienfaisance à la dépréciation naturelle de l'argent, aux vicissitudes du crédit public et aux expériences des systèmes politiques ou économiques qui déjà, plus d'une fois ont essayé d'en dénaturer le but et d'en changer la destination; ils prévoyaient surtout un résultat immédiat et inévitable: l'éminent bienfait des donations et des legs tari dans sa source ou détourné de son cours, car celui qui lègue sa terre aux pauvres veut attacher son nom à la perpétuité de son œuvre, désire que son aumône conservée dans l'avenir le caractérise qu'il lui a donné et fasse survivre à son passage sur la terre, non-seulement le souvenir, mais la forme même de sa volonté charitable. Tout ce qui paraît menacer, de près ou de loin, l'immuabilité des fondations, le décourage et le fait renoncer à sa libéralité.

Il faut le reconnaître, le gouvernement, averti dès les premiers jours de l'effet produit sur l'opinion publique par la publication de la circulaire; a prêté une oreille attentive et bienveillante aux voix qui réclamaient; il a laissé se produire dans la presse, sans aucun obstacle, les plaintes, les critiques, les oppositions, et a témoigné ainsi de sa volonté de connaître les faits, d'entendre les objections et de s'entourer de toutes les lumières qui naissent d'une controverse calme, sérieuse et libre.

Aujourd'hui, M. le ministre de l'intérieur, récemment arrivé au pouvoir, dans une circulaire dont il prescrit la communication aux conseils généraux et aux commissions charitables, fait connaître la pensée de la nouvelle administration, en en expliquant et en interprétant les paroles de son prédécesseur.

(Ici est placée la circulaire de S. Exc. le ministre de l'intérieur que nous avons reproduite en son temps.)

« Les caliers qui le virent entrer chez eux, ne riaient pas.

« On l'entendit encore siffler un petit moment, puis on ne l'entendit plus.

« Pendant ce temps, le commandant se fait conter la nouvelle; on lui amena Flageolet, qui reçut pour ses raisons une douzaine de coups de martinet... Il ne les avait pas volés!...

« Mais ça n'empêcha pas le serpent boa de demeurer dans la cale; on ne savait comment sans débarrasser.

« Les caliers avaient toujours des fusils et des pistolets chargés. Si on voyait un morceau de serpent l'ordre était de tirer à bout portant. Mais pas si bête de se faire voir. L'autre demeurait à fond de cale, où il ne manquait pas de provisions.

« Faut vous dire, mes enfants, qu'à bord de la *Sémillante*, nous avions des rats qui mangeaient tout; voilà maître boa qui commence à leur trouver la marche. Quinze jours après, il n'y avait plus de rats à bord, le serpent les avait tous avalés.

« Ensuite on n'eut plus connaissance de lui pendant si longtemps que personne n'y pensait plus, hormis le père Ramassis-Ramassat..... Le bonhomme ne pouvait pas se consoler d'avoir perdu son serpent.

« — J'en voulais faire cadeau, disait-il, au jardin du Roi!

cuir, Flageolet! ça va t'apprendre à manger la consigne, à être curieux, menteur et désobéissant!.....

« Mais mon Flageolet ne s'en dit pas tant. N'a pas plus tôt vu la bêtaise qu'il commence à ouvrir la porte et à se sauver sur le pont en criant: « Jésus, Seigneur! miséricorde! » pire que si le grand diable d'enfer lui appuyait la chasse.

« L'officier de quart le pensait fou, et commandait qu'on le lui amenât par l'oreille; mais il n'avait pas fini de parler qu'il changea bien vite de chanson.

« Le serpent s'avancait tranquillement sur le pont, en sifflant comme on enrage. Jean-Bart en personne, s'il y avait été, aurait eu frayeur, en voyant ce particulier, gros comme ma jambe pour le moins, avec des yeux pire que du feu, une gueule ouverte, capable d'avaler un gendarme à cheval en grande tenue, avec ses bottes et ses éperons, des écailles reluisantes au soleil, et la queue qui tapait tribord et babord.

« — Un fusil! un fusil! cria l'officier de quart en sautant dans les haubans d'artimon. Des haches! des piques! aux armes! »

« Oui, je te régèlerai! Va te frotter, s'il vous plaît, à un monsieur de cette trempe.

« Pourtant l'équipage était monté dans les haubans sans commandement, et de là on jetait des biscailens, des couteaux, un tas d'affaires sur la vilaine bêtaise, qui s'allongeait, s'allongeait; elle avait bien sans mentir,

huit à dix pieds de long.

« Le père Ramassis-Ramassat nous dit, à son retour à bord, que c'était, dit-il, un boa qu'il avait trouvé engourdi, puis il l'avait arrimé tout doucement dans sa grande machine en fer blanc; en arrivant à bord, la veille au soir, il le logea dans le baril par adresse. — C'est apparemment une manœuvre du métier de naturaliste. Moi, j'aimerais mieux lover dans une cale un câble grand comme d'ici la lune; il suffit.

« Voilà donc le sabbat à bord, on criait, c'était un charme! Et mon Flageolet n'était pas fier, j'en réponds.

« J'avais empoigné un biscailen de gros calibre, je l'envoie en plein sur la tête du boa. Parait que la prune n'était pas de son goût, il fait une grimace et attrape à gigotter une galoppe de serpent en colère... C'était gentil! J'ai vu des vrais, des bourreaux, des crânes, des maîtres d'escadron, des terribles, ce jour-là, qui avaient des coliques comme s'ils venaient d'avaler trois médecines diverses.

« Le commandant qui était en bas, entendant tout ce charivari, veut monter, il se rencontre en face du *signor serpentini*.... Si tu l'avais vu descendre en double plus pâle que le pan de ma chemise.

« Enfin, pourtant, à force de lui jeter des masses de fer sur la carcasse, maître boa trouva que c'était assomant; il s'en va toujours sifflant de vers le grand panneau; descend dans la cale.

» Vous le voyez, Messieurs, M. le ministre repousse comme une injure et une calomnie la pensée que l'on prêterait à l'administration de ne pas respecter la propriété des établissements charitables et de porter atteinte à l'indépendance des commissions hospitalières, et s'il croit devoir défendre le placement en rentes sur l'Etat, il reconnaît non seulement l'obligation de conserver les propriétés foncières données à charge d'inaliénabilité, mais l'inconvénient d'aliéner, sans nécessité, les immeubles dont le revenu ne diffère pas de beaucoup du loyer des propriétés privées.

» Il ne recommande la vente des terres que lorsque celles-ci, mal louées ou mal cultivées, ne donnent qu'un revenu insignifiant, par exemple, lorsque pouvant être vendues 60,000 fr. elles ne rapportent que 600 fr.

» En un mot, professant les vrais principes en matières d'économie charitable, il veut que les commissions agissent vis-à-vis des biens qui leur sont confiés, comme un bon père de famille qui, sans parti pris, sans système exclusif, n'obéissant dans sa gestion qu'à l'intérêt bien entendu de ses enfants, sait, pour se débarrasser d'une propriété stérile, saisir une occasion favorable, profiter d'un placement avantageux, mais à bien soin de ne jamais se dépouiller sans nécessité absolue, des biens fonds qui rapportent un intérêt raisonnable, dont il cherche chaque jour à perfectionner les produits, à augmenter les revenus, et qu'il transmettra à sa postérité, améliorés et agrandis par son intelligente administration.

» En suivant de tels principes, le département de Maine-et-Loire n'a rien à changer aux habitudes de son administration charitable; le gouvernement ne saurait demander plus de zèle et d'intelligence à ses commissions hospitalières et bienfaisantes; les biens fonds appartenant à ses pauvres sont loués à des prix égaux, souvent même supérieurs à ceux des propriétés privées, et à des conditions telles que les hôpitaux et les hospices n'ont rien à craindre de l'augmentation du prix des céréales, et se tiennent sur ce point à l'abri des souffrances de la disette.

» Votre quatrième commission, rendant pleine justice aux intentions du gouvernement, a vu avec joie, dans la nouvelle circulaire qui vous a été communiquée, la réponse aux objections soulevées par la polémique antérieure, et une satisfaction donnée aux préoccupations les plus respectables et aux intérêts les plus sacrés.

» Mais elle voudrait quelque chose de plus encore, convaincue que, lorsqu'ils sont bien administrés, les immeubles sont pour les établissements dont la durée n'a pas de limites, le meilleur et le plus solide des placements; elle demanderait à M. le ministre, au lieu de la tolérance qu'il promet, l'encouragement pour la conservation des propriétés foncières dans la fortune des pauvres; elle voudrait que les conseils et les invitations de l'administration supérieure n'eussent pas seulement pour but le changement en rentes sur l'Etat des biens fonds qui ne rapportent presque rien, mais encore le maintien des propriétés immobilières louées à des conditions favorables et l'amélioration de celles dont une administration plus intelligente ou plus sévère pourrait augmenter le revenu.

» Joli cadeau; si le roi a des bigaillies pareilles dans son parterre; c'est pas Madurec qui s'y promènera.

» Enfin, six grands mois après, au mouillage à Saint-Louis du Sénégal, une nuit, j'étais dans mon hamac, à bâbord, par le travers du grand panneau, je dormais tranquillement en attendant l'appel au quart; on me remue: « Eh bien! qu'est-ce? » que je dis. Personne ne répond, je veux me rendormir... Imagine-toi quelque chose de froid comme glace qui m'entourait la jambe. Je pense que c'est un farceur: « — Allons donc! reste tranquille, vilain oiseau! »

» Le vilain oiseau n'avait pas de plumes, c'était le serpent qui commençait à siffler tout doucement.

» Madurec, mon vieux, te voilà dans de vilains draps, m'est avis... Faut-il crier! faut-il faire le mort!... Tant pis, je vas crier... Je suis fracassé, mais ça sauvera les autres.

» En pensant de même, je commence de toutes mes forces:

» Aux armes!... le serpent!... le serpent!... Debout!

» La méchante bête se lovait tout autour de mon hamac sans me mordre, fort heureusement; sans cela j'étais embrumé à tout jamais.

» Ah! père Ramassis-Ramassat, qu'as-tu ramassé là, que je me disais toujours en sentant les anneaux de l'autre qui me souquaient. Je ne pouvais plus bouger ni pieds

ni pattes. — Ah! Flageolet, méchant gamin de deux liards, tu sera l'auteur qu'un fin matelot va avaler sa gaffe dans son lit à la nouvelle mode... et que ma pauvre vieille bonne femme de mère ne reverra plus son Madurec!

» Oui, mes fils, je me contais tout ça, et je commençais d'étouffer, tant le renégat de bon serrait fort; et je n'entendais plus rien de rien, quoique tout l'équipage fut debout avec des fusils chargés; mais on ne tirait pas, par rapport à moi, qu'on aurait tué plus sûrement que le serpent!

» Le père Ramassis disait au commandant: « N'y a pas de danger, soyez calme; il va broyer ce matelot, puis il l'avalera, et puis après, il ne bougera plus, parce que quand ces bêtes-là ont chiqué le légume, n, i, ni, c'est fini; elles n'ont plus la force de faire le plus petit mouvement.

» Pourtant ça ne tourna pas de même, sans quoi, Madurec ne serait pas ici pour le quart d'heure à vous envoyer la chose au clair de la lune en fumant sa pipe. » Ici, le narrateur s'interrompt de nouveau, laissant son auditoire dans la plus vive anxiété.

(La fin au prochain numéro.)

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 septembre.

NAISSANCES. — 1^{er}, Jean-Baptiste-Louis-Charles Beaudesson, rue de l'Ancienne-Messagerie; — Etienne Duperré, rue de la Visitation; — Clément Clin, Basse-Île; — 4, Louise Paillaud, place Mauissant; — 7, Pauline Tonet, rue de l'Arsenal; — 8, Eugénie Zibetta, rue Neuve-Beaurepaire; — Adèle Baron, île du Saule; — 9, Berthe Pauline Bertrand, rue Saint-Nicolas; — Emélie Chaslon, rue de la Petite-Douve; — 11, Justine Davin, rue de la Visitation; — Ernestine Gaschot, rue du Portail-Louis; — 14, Léopold-Jean-Emile Van-Neste, rue de la Tonnelle; — 15, Emile-Marie-Auguste Lambert, rue Saint-Nicolas; — Gabriel-Julien Rocher; — François Boureau, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 6, Jean-Baptiste-Auguste Pichat, employé aux fourrages, a épousé Louise-Alphonsine Quantin, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre Chamby, chapelier, a épousé Célestine Gabellard, chapelière, tous deux de Saumur; — 13, Martial Petigoan, cordonnier, a épousé Anaïse Adélaïde, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Pierre Bertet, ancien coutelier, 80 ans, à la Providence; — Prosper Mabillean, 7 ans, rue Notre-Dame; — Alexis-Félix Belton, ancien tourneur, 78 ans, rue de la Tonnelle; — 2, Marie-Geneviève Guenecheau, 1 mois, à la Providence; — 3, Louise-Alexandrine-Clémence Ploquin, 12 jours, carrefour Dacier; — Rose-Anna-Alexandrine-Marie Granry, 5 ans, rue Royale; — 6, Alfred Frager, 4 ans, Grand'Rue; — 7, François Chaste-

journalier, 37 ans, rue Saint-Nicolas; — 9, Marie Pasquier, 4 ans, au Petit-Puy; — Arthur-André Ribodeau, 4 mois, rue de Fenet; — Marie-Sophie Savatier, 71 ans, venue Oyat, rue de la Petite-Douve; — 11, Emile Davoine, 4 mois, rue du Pavillon; — 13, Auguste Nomballais, 20 jours, à la Providence; — 14, Jean Fouet, tonnelier, 82 ans, à la Providence; — Ferdinand Fouras, 7 ans, à l'hôpital; — Louise Savarezé, 4 mois, rue de Fenet; — 15, Henri-François Georgin, 1 mois, rue de Fenet.

Le CHOCOLAT PERRON est aujourd'hui le meilleur en qualité et le meilleur marché en prix. C'est le déjeuner réparateur par excellence. — Ses chocolatinettes et ses dragées parisiennes sont la plus exquise et la plus délicate friandise. — C'est le bonbon obligé pour desserts, mariages, et surtout pour baptêmes. — Paris, 14, rue Vivienne. (466)

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.
Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (163)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE. Du 17 au 25 septembre.

A n'en juger que d'après les chiffres, les cours de cette semaine, comparés à ceux de la semaine dernière, semblaient indiquer dans les affaires une certaine stagnation qui est loin cependant d'être la situation véritable de la place. Depuis longtemps, en effet, le mouvement n'avait été aussi prononcé. La lutte est engagée aujourd'hui de la façon la plus sérieuse; vendeurs et acheteurs sont aux prises et s'observent attentivement. Les uns semblent vouloir, par leur abstention momentanée, encourager le décuver à s'accroître pour attaquer ensuite avec vigueur et le contraindre à opérer des rachats qui accélèreraient le mouvement de reprise; les autres hésitent à élargir leur cercle d'action et se tiennent sur une prudente défensive.

Le résultat de cette lutte, toute expectative, est d'amener dans les cours de perpétuelles oscillations, les acheteurs regagnant le lendemain le terrain que les vendeurs leur ont pris la veille, et vice versa.

Quoi qu'il en soit, toutes ces fluctuations sont, en résumé, les indices d'un mouvement sérieux; aux causes générales de prospérité précédemment signalées par nous, viennent encore se joindre aujourd'hui les bénéfices énormes que nous aurons à retirer des nouvelles voies ouvertes au commerce dans l'empire de la Chine; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la note du *Moniteur* d'hier, en tête de la partie non officielle.

Un nouveau fait qui s'est produit aujourd'hui, doit en outre, exercer sur le marché la plus heureuse influence, c'est la réduction du taux de l'escompte à 5 0/0 affichée à la Bourse de ce jour. Notre rente 5 0/0, qui faisait vendredi dernier 72 80 à terme, ferme aujourd'hui à 72 70.

Au comptant, elle s'est maintenue à peu près toute la semaine entre 72 50 et 72 60, cours auquel elle ferme aujourd'hui.

Le Crédit Mobilier, qui fermait à 920 vendredi, est aujourd'hui coté à 950, en hausse de 40 fr., après avoir touché samedi 965.

Les chemins de fer ont, après la liquidation de quinzaine, éprouvé une légère dépréciation: on cote l'Orléans à 1420, le Nord ancien à 985, l'Est à 740, le Lyon à 877 50, le Midi à 597 50, l'Ouest à 45, le Genève à 645, les Ardennes à 480, le Béliers à 245, le Saragosse à 510, les chemins Romains à 555.

Le Crédit foncier est particulièrement recherché, et se tient de 675 à 680.

Le marché des valeurs industrielles est toujours des plus calmes. Cependant l'Union des gaz est très-offerte. Le Comptoir Bonnard est très-recherché à 70; la Caisse Vergnolle donne lieu à des affaires suivies et se tient de 110 à 115 fr.

On émet en ce moment la deuxième série des obligations du Square d'Orléans; de nouvelles constructions ont eu lieu depuis l'émission de la première série. Ces obligations offrent de grands avantages, un gage foncier de 6 p. cent d'intérêt et remboursement en quarante-deux ans, à un prix double. A. DUPONT.
(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 72 53
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 00.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 72 60.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS.

TROUSSEAUX

ET

LAYETTES.

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

ET

DE L'INDE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons FRANCO, et toute expédition au-dessus de 25 FRANCS EST AFFRANCHIE POUR TOUTES LES LOCALITÉS DE LA FRANCE. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France; elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (467)

Etude de M^e LANGLOIS, avoué-licencié à Baugé, et de M^e LANGLOIS, notaire à Genneteil.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Et par suite de hausse de mise à prix.

DU PETIT-MOULIN-CHALOPIN

Et ses dépendances,

Situés communes de Méon, la Pellerine et Breil.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e LANGLOIS, notaire à Genneteil, le dimanche 17 octobre prochain, dans la salle de l'École communale de Méon.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Baugé, en date du 13 septembre 1858, qui sera enregistré dans les délais de la loi, rendu sur requête,

Entre : M^e Théodore-Joseph Aze-reau, propriétaire, demeurant à Saint-Rémy-la-Varenne, d'une part;

Et : 1^o M. Jacques-Etienne-Laurent Tessier, avoué-licencié à La Flèche; 2^o M. Jean-Pierre Coussin père, propriétaire à La Flèche, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Eugène-René Gagnier-Auger, ex-banquier à La Flèche, d'autre part,

Ayant tous pour avoué M^e Langlois, avoué-licencié à Baugé,

Il sera procédé, auxdits jour, lieu et heure, et par le ministère de M^e Langlois, à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Une MAISON d'habitation, nommée le Petit-Moulin-Chalopin, un moulin à eau, et grange servant à battre le trèfle, d'une superficie de 5 ares 70 centiares, sous les nos 342, 342 bis, 343 et 343 bis du plan cadastral, section A, et de 18 morceaux de terre en pré, jardin et terre labourable, sous les nos 345, 341, 357, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 28, 7, 20, 916, 937 du plan cadastral, section A; d'une contenance totale de 9 hectares 40 centiares.

Mise à prix fixée par le jugement, 10,000 fr.

NOTA. — Ces biens sont affermés 700 francs, par bail authentique.

Le notaire a la faculté de faire telles divisions qui lui sembleront utiles.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

1^o A M^e LANGLOIS, avoué-licencié à Baugé;

2^o A M^e LANGLOIS, notaire à Genneteil.

Baugé, ce 22 septembre 1858.

L'avoué poursuivant,

Signé : LANGLOIS.

Enregistré à Baugé, ce 22 sep-

tembre 1858, n^o 47, c^o 5. Reçu 1 fr. 10 centimes.

(468) Signé : JOUBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Frouin, marchand à Vihiers, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de Commerce, à se trouver, le 8 octobre prochain, heure de midi, en la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal, (469) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ, à prendre dans le pré de l'Ardoise, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 1 hectare 31 ares, joignant un chemin et MM. Ory et Bernard.

S'adresser à M^e CLOUARD. (470)

VENTE

de

Chênes futaies et d'ormeaux Dans le parc de Verrye.

Le samedi 9 octobre 1858, à l'heure de midi,

Il sera procédé, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

A la vente en deux lots de 217 chênes futaies, et de 3 ormeaux, situés dans le parc de Verrye, commune de Verrye, près Saumur.

S'adresser, pour visiter les bois, au gardé du parc de Verrye. (471)

A CÉDER DE SUITE,

Fonds de Serrurerie,

TRES-BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une MAISON d'habitation et d'exploitation, COUR, ÉTABLE et JARDIN, le tout formant un ensemble et contenant 44 ares, situé au lieu dit la Rempure, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (458)

A VENDRE ou A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, UNE MAISON,

Sise rue de la Tonnelle, n^o 11, Anciennement occupée par le sieur Blanadet, teinturier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (457)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 septembre 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. CARPENTIER, et consistant en :

1^o Une petite propriété, située sur les bords du Thouet, commune de Bagneux, composée de logements pour un vigneron, d'une maison de maître, cour, jardins, très-belles caves, celliers et pressoirs, le tout dans un ensemble d'une contenance de 26 ares;

2^o Un petit îlot en face la propriété ci-dessus, formé par le Thouet, et planté d'arbres divers, d'une contenance de 3 ares environ;

3^o Et un magnifique clos de vigne, bien planté et affilé d'arbres fruitiers, nommé le Clos des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, situé au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux, d'une contenance de 3 hectares 15 ares 52 centiares, joignant le chemin de la Pierre-Converte.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance de suite.

Ces biens pourront être vendus en un seul ou en trois lots, au gré des acquéreurs.

Voir, pour plus amples détails, les placards affichés.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. GAURON-LAMBERT, propriétaire à Saumur;

Soit à M^e TOUCHALEAUME et à M^e DUTERME, notaires. (420)

A VENDRE

OU A LOUER

LA FUIE,

SITUÉE FAUBOURG NANTILLY,

Consistant en maison de maître et dépendances, logement de fermier, jardins, bosquets, vignes et terres labourables, le tout d'une contenance de 5 hectares 35 ares 53 centiares.

La location comprendrait seulement la maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, et, pour en traiter, chez M^e DUTERME, notaire à Saumur. (433)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rues des Capucins et de la Visitation,

Louée à MM. Cordé, Baraillard et autres, et comprenant caves, deux boutiques, premier étage, grenier, cour et dépendances.

S'adresser à M^e JAGOT, 42, rue de Bordeaux, ou à M^e CLOUARD. (459)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

La jolie Propriété de la Bienboire,

Sise commune de Souzay.

1^{re} Qualité de VIN des Coleaux.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

UNE GRANDE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale, n^o 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n^o 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

A Céder de suite,

POUR CAUSE DE DÉPART,

UN FONDS DE TAILLEUR,

Bonne Clientèle,

Dans un des plus beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,